



Assemblée Générale mixte

28 mars 2024

Bellefontaine

Sommaire

1. Girodgroup en quelques chiffres
2. Rétrospective Groupe de l'exercice 2022/2023
3. Stratégie, Bilan et Perspectives
4. Bilan et Perspectives Groupe
5. Assemblée Générale Mixte
 - Questions des actionnaires
 - Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire
 - Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire



1. Girodgroup en quelques chiffres

Girodgroup c'est :

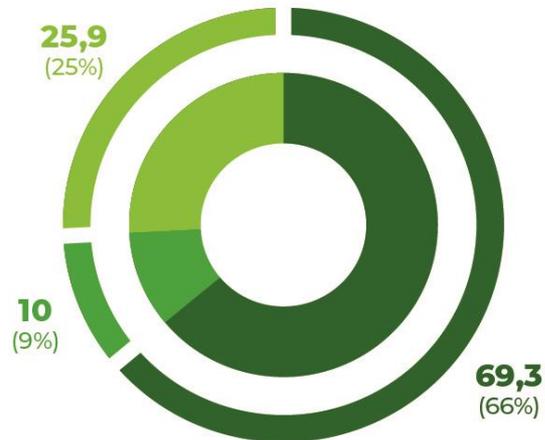
3 pôles d'activités

Signalisation France
Sociétés spécialisées
Activité internationales

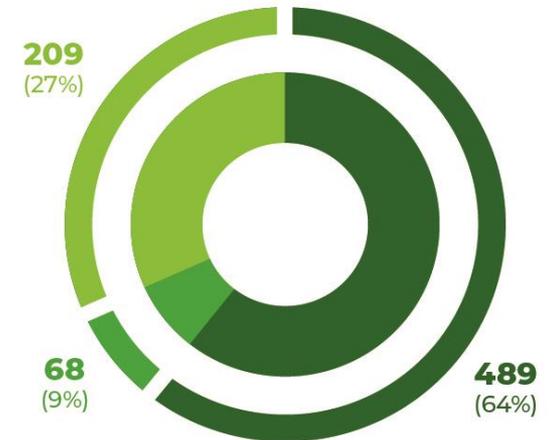
105,2 M€
de chiffre d'affaires

779 collaborateurs*

Chiffres d'affaires consolidés (en M€)



Nombre de collaborateurs



● Pôle Signalisation France

● Pôle Sociétés Spécialisées

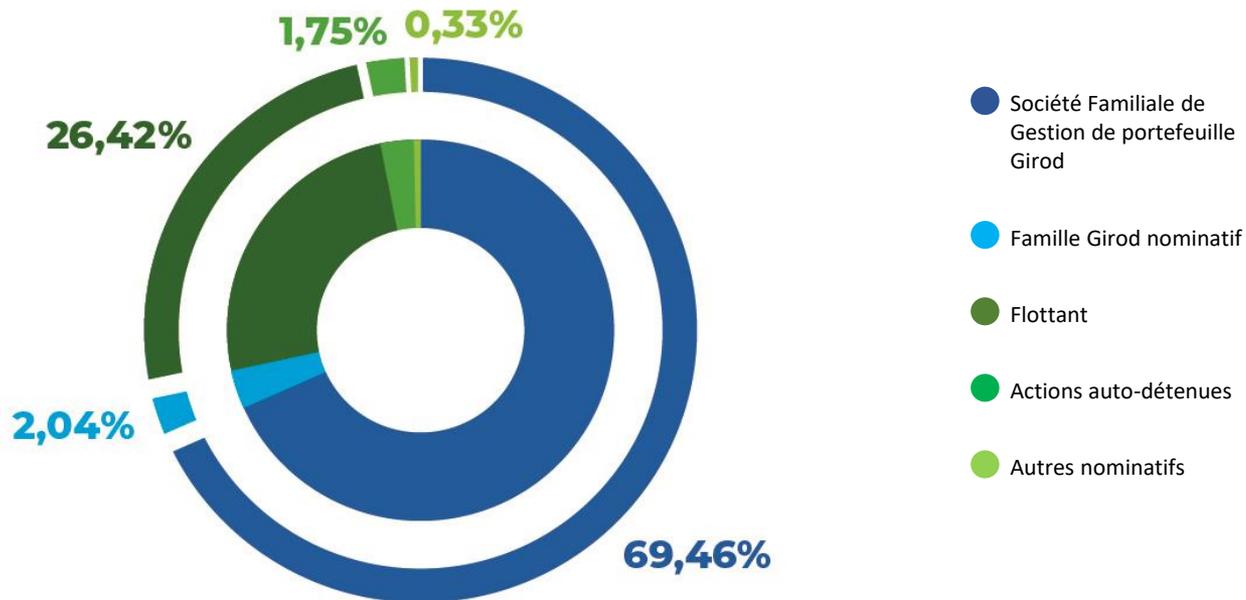
● Pôle Activités Internationales

Données au 30/09/2023

*Effectif moyen du groupe, en nombre de salariés (ETP)

1. Girodgroup en quelques chiffres

Répartition de l'actionnariat (au 30/09/2023 après Bourse)



2. Rétrospectives Groupe de l'exercice 2022/2023

Comptes consolidés en normes IFRS

Faits marquants de l'exercice 2022/2023

Groupe

Une très nette amélioration du résultat suite notamment aux décisions stratégiques prises (vente de l'Espagne et arrêt de l'activité en Lettonie), à l'amélioration des marges brutes de production conséquence de la baisse des prix et de la stabilisation des matières premières et à la bonne maîtrise des surcoûts énergétiques.

Signalisation France

L'amélioration de la marge suite à la baisse des cours des matières premières.

Une amélioration de la performance des travaux.

Sociétés Spécialisées

Une légère baisse de la performance opérationnelle et une dépréciation de goodwill sur Concept Urbain.

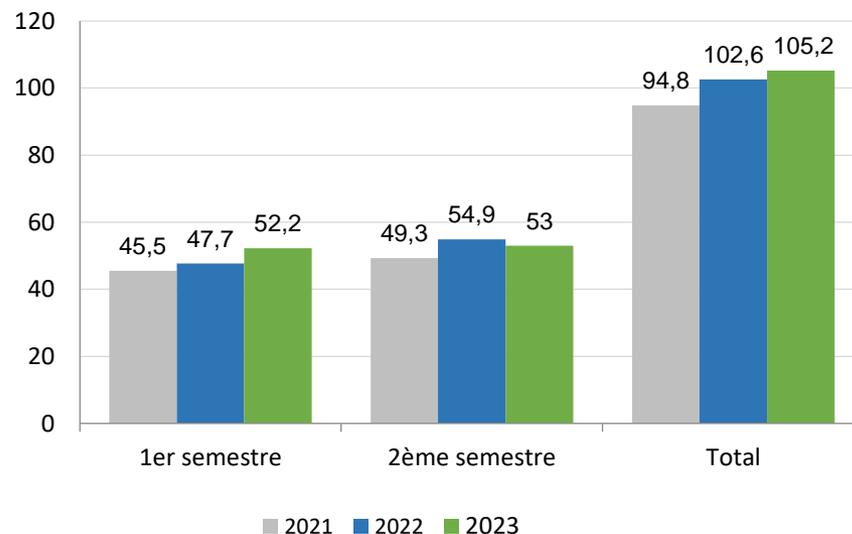
Activités Internationales

Une année record avec de très belles performances des filiales roumaine, hongroise, belge et bulgare.

Une année de transition pour le Maroc, des difficultés opérationnelles sur le Pérou avec un changement de management en toute fin d'exercice.

Comptes consolidés

Chiffre d'affaires

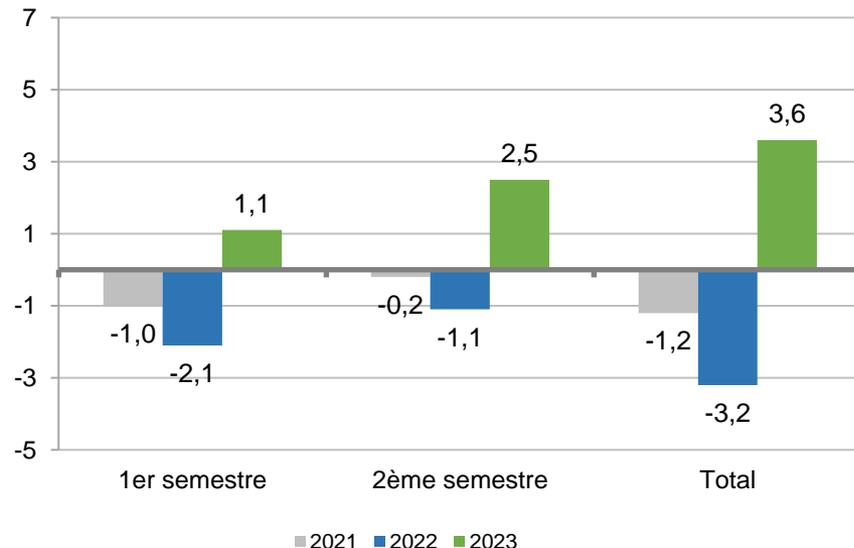
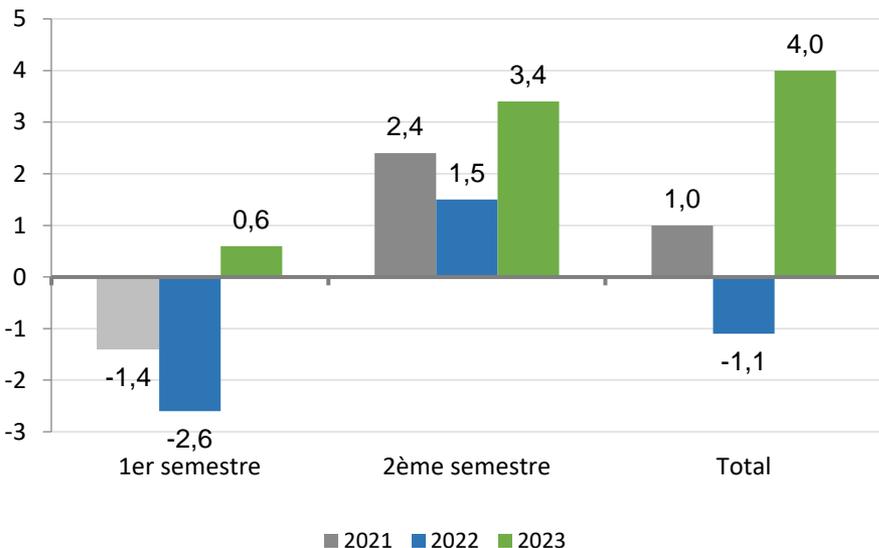


2. Rétrospectives Groupe de l'exercice 2022/2023

Comptes consolidés en normes IFRS

Résultat opérationnel courant (en M€)

Résultat opérationnel (en M€)

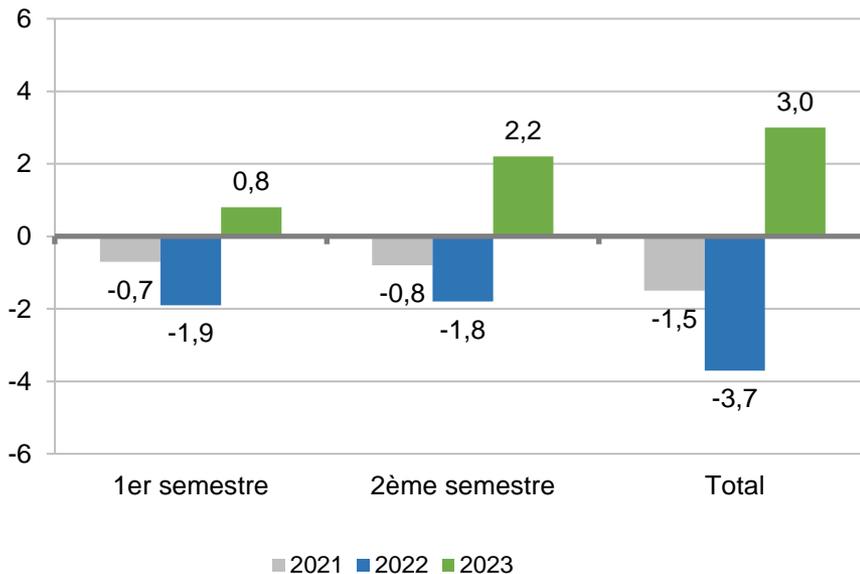


- dépréciation de 2,6 M€ d'actifs du périmètre SIF
- dépréciation de 0,3 M€ d'actifs pour la Lettonie et de 1,4 M€ d'actifs pour l'Espagne
- perte de valeur de 1,2 M€ constatée sur le goodwill de Concept Urbain
- perte de valeur de 0,5 M€ constatée sur le goodwill de Concept Urbain

2. Rétrospectives Groupe de l'exercice 2022/2023

Comptes consolidés en normes IFRS

Résultat net part du groupe (en M€)



- dépréciation de 2,6 M€ d'actifs du périmètre SIF
- dépréciation totale de 2,8 M€ d'actifs liée à la Lettonie, l'Espagne et à la perte de valeur constatée sur le goodwill de Concept Urbain
- perte de valeur de 0,5 M€ constatée sur le goodwill de Concept Urbain

2. Rétrospectives Groupe de l'exercice 2022/2023

Comptes consolidés en normes IFRS

Evolution du résultat (en M€)

Compte de résultat (exprimés en M€)	30/09/2023		30/09/2022		Ecart (M€)	Ecart / %
Chiffre d'affaires	105,2		102,6		2,6	/
Production stockée et immobilisée	0,8		1,7		-0,9	/
Production de l'exercice	106,0	100%	104,3	100%	1,7	/
Consommation matières, sous-traitance, +/- variation des stocks	36,8	34,7%	39,6	38,0%	-2,8	-3,3
Charges de personnel	32,6	30,8%	32,9	31,5%	-0,3	-0,7
Autres charges	27,3	25,8%	27,3	26,2%	0,0	-0,4
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5,3	5,0%	5,6	5,3%	-0,3	-0,3
Résultat opérationnel courant	4,0	3,8%	-1,1	-1,0%	5,1	4,8
Résultat opérationnel	3,6	3,4%	-3,2	-3,1%	6,8	6,5
Résultat net (Part du groupe)	3,0	2,8%	-3,7	-3,5%	6,7	6,3
EBITDA	8,6	8,1%	5,0	4,8%	3,6	3,3

2. Rétrospectives Groupe de l'exercice 2022/2023

Comptes consolidés en normes IFRS

Evolution du bilan (en M€)

Actifs (exprimés en M€)	30/09/2023	30/09/2022	Ecart
Goodwills	3,3	3,7	-0,4
Immobilisations incorporelles	5,7	4,6	1,1
Immobilisations corporelles	19,6	19,8	-0,2
Droits d'utilisation	6,0	7,0	-1,0
Autres actifs non courants	1,2	1,3	-0,1
Actifs non courants	35,8	36,5	-0,7
Stocks	17,4	18,2	-0,8
Clients	22,0	21,9	0,1
Autres actifs courants	4,3	6,0	-1,7
<i>dont CICE</i>	0,0	0,7	-0,7
Trésorerie	16,7	5,4	11,3
Actifs courants (avant actifs destinés à être cédés)	60,5	51,5	9,0
Actifs destinés à être cédés	0,0	0,1	-0,1
Actifs courants	60,5	51,6	8,9
Total actifs	96,3	88,0	8,3

2. Rétrospectives Groupe de l'exercice 2022/2023

Comptes consolidés en normes IFRS

Evolution du bilan (en M€)

Capitaux propres et passifs (exprimés en M€)	30/09/2023	30/09/2022	Ecart
Capitaux propres consolidés	55,1	51,5	3,6
Dettes financières non courantes	13,1	6,3	6,8
Dettes de location	2,6	4,1	-1,5
Provisions non courantes	0,3	0,4	-0,1
Autres passifs non courants	1,8	2,9	-1,1
Passifs non courants	17,9	13,8	4,1
Dettes financières courantes	3,0	3,0	0,0
Provisions	0,8	1,0	-0,2
Fournisseurs	8,5	9,1	-0,6
Dettes de location	2,1	2,1	0,0
Autres passifs courants	8,8	7,6	1,2
Passifs courants (avant activités destinées à être cédées)	23,2	22,7	0,5
Passifs destinés à être cédés			
Passifs courants	23,2	22,7	0,5
Total passifs	41,2	36,5	4,7
Total capitaux propres et passifs	96,3	88,0	8,3

2. Rétrospectives Groupe de l'exercice 2022/2023

Comptes consolidés en normes IFRS

Tableau des flux de trésorerie (en M€)

Tableau des Flux de Trésorerie (exprimés en M€)	30/09/2023	30/09/2022
Capacité d'autofinancement	8,8	4,5
Impôt sur les résultats payé	-0,5	-0,4
Variation du besoin en fonds de roulement de l'activité	3,5	-0,5
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	11,8	3,6
Acquisitions nettes d'immobilisations	-4,2	-2,4
Autres	0,1	0,1
Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement	-4,1	-2,3
Variation des emprunts	4,3	-0,3
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0,0	0,0
Autres	-0,4	-0,3
Flux de trésorerie en provenance des activités de financement	3,9	-0,6
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	11,6	0,6

2. Rétrospectives Groupe de l'exercice 2022/2023

Comptes consolidés en normes IFRS

Variation du BFR (en M€)

Variation du Besoin en Fonds de Roulement (exprimés en M€)	30/09/2023	30/09/2022
Variation des stocks	0,8	-3,1
Variation des créances clients	-0,3	0,5
Variation des dettes fournisseurs	-0,2	0,1
Variation du BFR "d'exploitation"	0,3	-2,5
Variation des autres créances et dettes	3,2	2,0
<i>dont variation du CICE</i>	<i>0,7</i>	<i>1,0</i>
Variation du BFR	3,5	-0,5

2. Rétrospectives Groupe de l'exercice 2022/2023

Comptes consolidés en normes IFRS

Evolution de la dette nette (en M€)

	30/09/2023	30/09/2022
Dette brute à l'ouverture	9,3	11,0
Remboursement	-2,8	-4,9
Souscription	9,6	7,4
Reclassement endettement Espagne	0,0	-4,2
Dette brute fin d'exercice	16,1	9,3
Dette de locations	4,8	6,1
Disponibilités	16,7	5,4
Dette nette à la clôture	4,2	10,0
Fonds propres	55,1	51,5
Endettement net / Fonds propres	7,6%	19,4%
EBITDA	8,6	5,0
Dette nette à la clôture / EBITDA	0,5	2,2
<i>Dette nette à la clôture hors retraitement IFRS 16</i>	-0,6	3,9

2. Rétrospectives Groupe de l'exercice 2022/2023

Comptes sociaux

Evolution du résultat (en M€)

Compte de résultat (exprimés en M€)	30/09/2023		30/09/2022		Ecart (M€)	Ecart / %
Chiffre d'affaires	50,1		44,7		5,3	/
Production stockée et immobilisée	-0,2		1,7		-1,9	/
Production de l'exercice	49,8	100%	46,4	100,0%	3,4	/
Consommation matières, sous-traitance, +/- variation des stocks	23,4	47%	23,3	50,2%	0,1	-3,2
Subventions d'exploitation	0,1	0,3%	0,0	0,0%	0,1	-0,3
Autres achats non stockés	1,6	3,2%	1,0	2,2%	0,6	1,0
Services extérieurs	2,9	5,9%	2,8	5,9%	0,1	0,0
Autres services extérieurs	8,0	16,1%	7,3	15,8%	0,7	0,3
Impôts et taxes	0,8	1,5%	0,7	1,6%	0,1	-0,1
Charges de personnel	10,4	20,8%	10,3	22,2%	0,1	-1,4
Excédent brut d'exploitation	2,8	5,6%	1,0	2,2%	1,8	3,4
Dotations aux amortissements et provisions	2,3	4,7%	2,3	5,0%	0,0	-0,3
Reprises, transferts de charges	0,4	0,8%	0,4	0,9%	0,0	-0,1
Autres charges	0,1	0,2%	0,1	0,2%	0,0	0,0
Résultat d'exploitation	0,8	1,6%	-0,9	-2,0%	1,7	3,6
Résultat financier	0,4	0,7%	-0,7	-1,5%	1,1	2,2
Résultat courant	1,2	2,4%	-1,6	-3,5%	2,8	5,9
Résultat exceptionnel	1,2	2,4%	1,7	3,6%	-0,5	-1,2
Résultat net de l'exercice	2,4	4,9%	0,2	0,4%	2,2	4,5

2. Rétrospectives Groupe de l'exercice 2022/2023

Comptes sociaux

Evolution du bilan (en M€)

Actif (exprimés en M€)	30/09/2023	30/09/2022	Ecart
Immobilisations incorporelles nettes	5,4	4,4	1,0
Immobilisations corporelles nettes	13,1	13,7	-0,6
Immobilisations financières	19,5	19,0	0,5
Actif immobilisé	38,0	37,2	0,8
Stocks et en-cours	8,4	10,1	-1,7
Clients et comptes rattachés	7,2	6,4	0,8
Autres créances	9,2	12,3	-3,1
Disponibilités	14,1	3,6	10,5
Comptes de régularisation	0,8	0,7	0,1
Actif circulant	39,7	33,0	6,7
Total actif	77,7	70,2	7,5

2. Rétrospectives Groupe de l'exercice 2022/2023

Comptes sociaux

Evolution du bilan (en M€)

Passif (exprimés en M€)	30/09/2023	30/09/2022	Ecart
Capitaux propres	54,8	53,0	1,8
Provisions pour risques et charges	0,5	0,8	-0,3
Dettes financières	13,9	7,4	6,5
Dettes fournisseurs	5,4	6,0	-0,6
Autres dettes	3,1	2,9	0,2
Dettes	22,4	16,3	6,1
Total passif	77,7	70,2	7,5

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Stratégie du groupe

Le marché de la signalisation verticale en France est mature : 1,3 millions de panneaux permanents par an depuis 2006 (+/- 8%).

Axes de développement :

Pôle Activités Internationales : objectif de conquête de nouveaux marchés en croissance,

Pôle Sociétés Spécialisées : développement de mobiliers urbains adaptés aux évolutions liées aux mobilités douces et au changement climatique,

Pôle Signalisation France : recherche de niches et d'opportunités en lien avec les mobilités douces et les produits connectés.

Pour s'inscrire dans l'avenir, le groupe s'engage dans une stratégie de progrès qui intègre les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

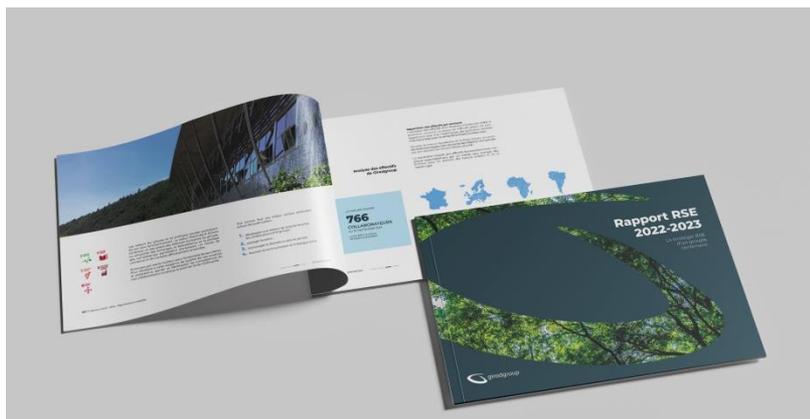
Stratégie RSE

La RSE, source de progrès et de création de valeur

Structuration de notre démarche :
fixer les enjeux prioritaires

3 axes majeurs

- Minimiser notre impact sur la planète,
- Fédérer et protéger les femmes et les hommes,
- Faire preuve d'éthique et de responsabilité dans la conduite de nos affaires.



Rédaction d'un rapport RSE dynamique

- Mise en valeur de nos actions et large diffusion à nos parties prenantes

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

La RSE, source de progrès et de création de valeur

Mesurer notre impact

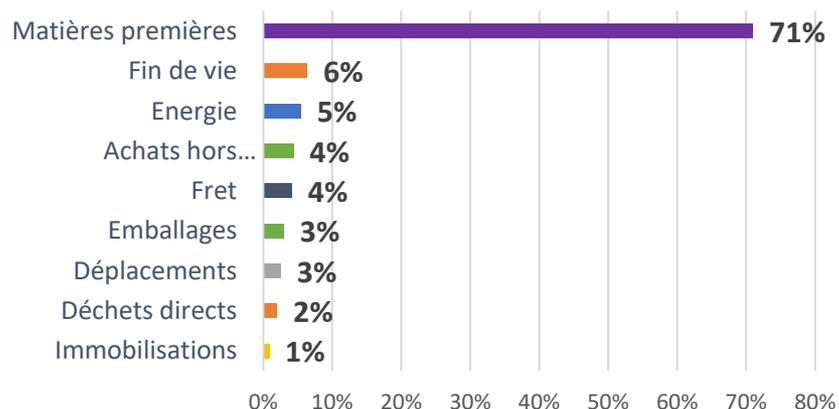
Extension des périmètres et indicateurs sur l'exercice 2022-2023 :

- 4 enjeux environnementaux : taux de couverture de 93,2% (68,7% pour le dernier ex.)
- 8 enjeux sociaux : taux de couverture de 80,7% (68,7% pour le dernier ex.)
- 2 enjeux sociétaux : taux de couverture de 63,8% (60,5% pour le dernier ex.)



(63/100 sur la DPEF 2021-2022)

Emissions carbone totales en %



- Réalisation du Bilan carbone® de Signaux Girod SA et des filiales France, suivi d'ateliers pour établir un plan d'actions pour réduire nos émissions (en cours).
- Bilan carbone des sociétés spécialisées sur l'exercice suivant

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

La RSE, source de progrès et de création de valeur

Mettre en place des mesures et des actions concrètes

- Installation de panneaux solaires en Belgique (9 kWc), en Roumanie (270 m² / 67,5 kWc), sur le site de Bellefontaine (1394 m² / 289 kWc) et projet en Hongrie (330 m² / 70 kWc)
- Surveillance du chauffage et limitation du fonctionnement du four émail sur le site de Bellefontaine (-30% de consommation d'énergie*)



- Modification des paramètres des bains de rinçage du traitement de surface sur le site de Bellefontaine (-40% de consommation d'eau*)
- Procédé d'activation de l'acier Corten en circuit d'eau fermé dans la filiale Atech (-37,2% de consommation d'eau*)

** par rapport au dernier exercice*

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Le pôle Signalisation France

Acteur majeur et historique
de la signalisation routière
en France.



485 collaborateurs
Effectif moyen, en nombre de salariés ETP

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Le pôle Signalisation France

Une offre globale de produits & services

Nous concevons, fabriquons et installons les produits de signalisation routière.

Produits standards ou sur-mesure :

- Signalisation
- Signalétique
- Mobilier urbain
- Journaux électroniques d'information
- Plaques de rue

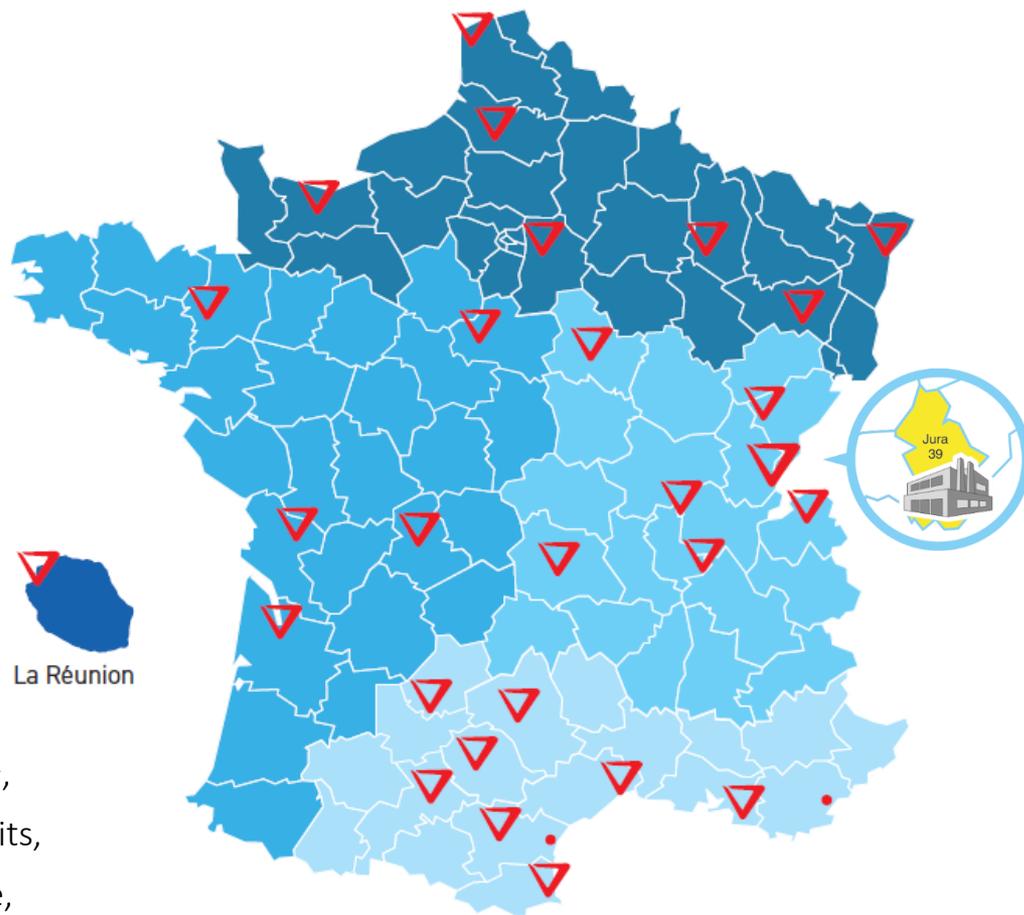
Prestations de services :

- Pose (installation)
- Marquage au sol
- Balisage de chantier



3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Le pôle Signalisation France



Une usine de production de 24000 m²,
Une offre très large de 100 000 produits,
Un réseau de 27 agences de proximité,
assurant les services de pose, marquage,
maintenance, balisage et location.

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Stratégie du Pôle Signalisation France

Conserver notre position sur le marché de la signalisation, avec notamment l'optimisation de nos coûts,

Améliorer notre performance travaux,

Développer notre offre sur les marchés de niche et sur les produits électroniques connectés.



3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Stratégie du pôle Signalisation France



Notre positionnement

- Un modèle de fabricant et installateur
- Un réseau d'agences de services de proximité



Nos forces

- Notre image de marque et la confiance de nos clients
- La qualité reconnue de nos produits
- Un outil industriel performant



Nos axes d'améliorations

- La rentabilité des travaux et de nos agences
- L'optimisation continue des coûts

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Stratégie du pôle Signalisation France

Conserver notre position sur le marché de la signalisation, avec notamment l'optimisation de nos coûts



Optimisation de nos gammes de produits

Objectif : gagner en positionnement concurrentiel



Optimisation de l'outil de production avec notamment la robotisation

Objectif : réduction des coûts

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Stratégie du pôle Signalisation France

Accélérer l'amélioration de notre performance travaux



Management des outils de pilotage de l'activité

Objectif : améliorer la performance



Amélioration de la méthodologie travaux

Objectif : améliorer la productivité

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Stratégie du pôle Signalisation France

Développer notre offre sur les marchés de niche et sur les produits électroniques connectés



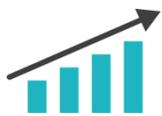
Création de nouveaux produits innovants et différenciants

Objectif : développer des produits et services à valeur ajoutée



Réponse aux marchés de demandes sur-mesure

Objectif : saisir des opportunités de marchés



Courants porteurs

La « route de demain » : Véhicule automatisé, Gestion des flux, smart city

La « Vague verte » : Boom du vélo, Nature en ville, Environnement...

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Stratégie du pôle Signalisation France

Développement de l'offre

Développement des ventes de mobiliers de type abri voyageurs et stationnement vélos en réponse à l'évolution des mobilités douces.



3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Stratégie du pôle Signalisation France

Développement de l'offre

Développement de notre offre de mobilier urbain pour répondre aux obligations de stationnements vélo sécurisés imposées par la loi « Mobilités ».



Elargissement de notre gamme Be'Max selon son concept multimodal et évolutif selon les besoins de nos clients.

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Stratégie du pôle Signalisation France

Développement des solutions connectées

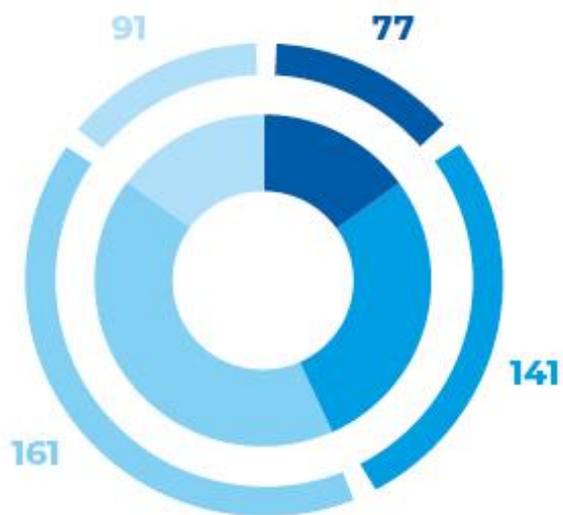
Solution d'alerte de route inondée, aménagement pour la sécurité des automobilistes, cyclistes et piétons, sécurisation des passages piétons, Feux « vert-récompense », micro régulation...



3. Stratégie, Bilan et Perspectives

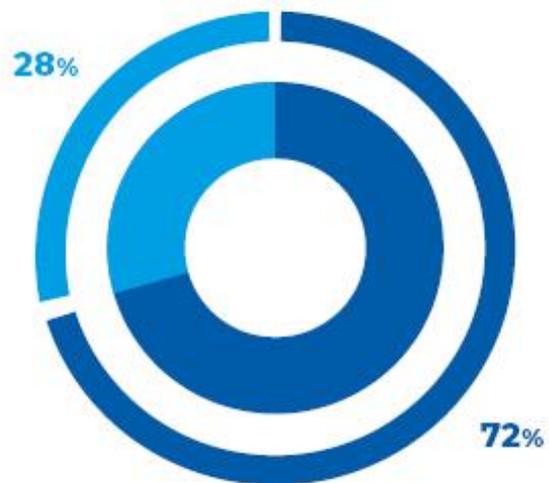
Bilan 2022/2023 du pôle Signalisation France

Nos collaborateurs
(nombre de contrats de travail au 30/09/2023)



- Management / gestion / Administration / support
- Commercial
- Travaux
- Production / distribution

Chiffres d'affaires par activité
(exercice 2022/2023)

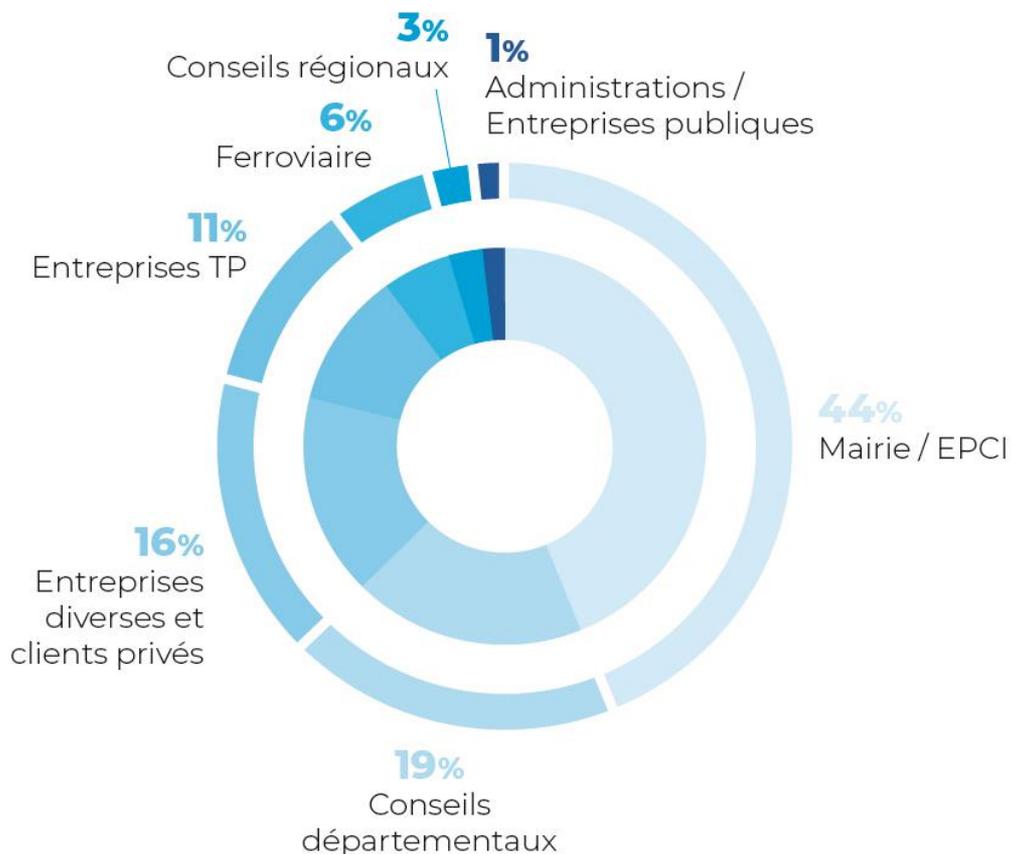


- CA Travaux
- CA Fourniture

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Bilan 2022/2023 du pôle Signalisation France

Répartition du chiffre d'affaires en M€ de nos 12 000 clients actifs au 30/09/2023



3. Bilan et stratégie

Le pôle Signalisation France

Le marché de la signalisation

Un marché très concurrentiel avec une clientèle majoritairement publique dont les appels d'offres tirent en permanence les prix vers le bas.

En **Signalisation Verticale**, 10 fabricants de signalisation concurrents :

- Lacroix City (cédée à une holding américaine industrielle diversifiée)
- Signature Vertical & Mobility Solutions (Groupe Signature/Eurovia/Vinci)
- Aximum (Groupe Aximum/Colas/Bouygues)
- Nadia
- Isosign (Groupe Alizon)
- Sud Ouest Signalisation (Groupe Alizon)
- Bourgogne Franche Comté Signaux
- Self Signal
- Nord Signalisation.
- Worldplas

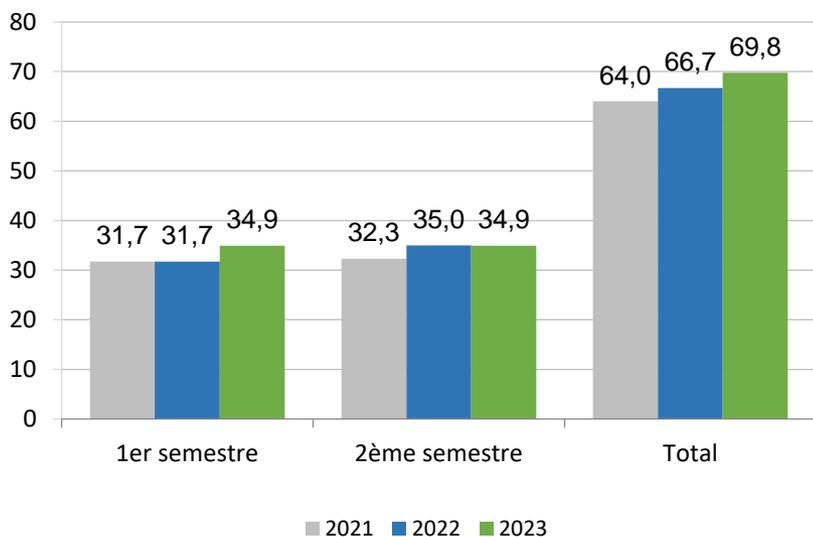
En **Signalisation Horizontale**, un marché du marquage très atomisé, avec des majors tels que :

- Signature
 - Aximum
 - Hélios
- et une multitude de TPE et PME.

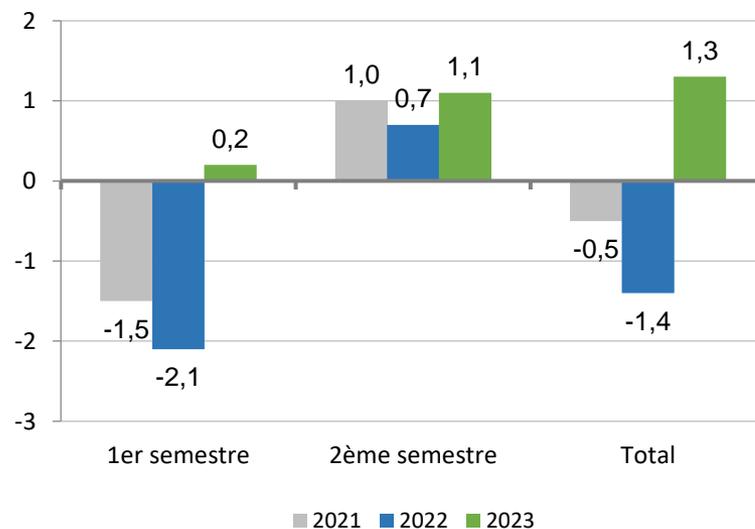
3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Bilan 2022/2023 du pôle Signalisation France

CHIFFRE D'AFFAIRES
(EN M€ / AVEC INTER-SECTEUR)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT
(EN M€)



3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Bilan 2022/2023 et perspectives 2023/2024 du pôle Signalisation France



Objectifs
Exercice 22/23

- Chiffre d'affaires*
entre **66 M€** et **69,5 M€**
- Résultat Opérationnel Courant
entre **0,3 M€** et **+0,8 M€**



Réalisé
Exercice 22/23

- Chiffre d'affaires*
69,8 M€
- Résultat Opérationnel Courant
+1,3 M€



Objectifs
Exercice 23/24

- Chiffre d'affaires*
entre **63,5 M€** et **67 M€**
- Résultat Opérationnel Courant
entre **0 M€** et **+0,5 M€**

**Chiffres d'affaires avec inter-secteurs*

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Le pôle Sociétés Spécialisées

Les sociétés de ce pôle conçoivent, fabriquent et commercialisent du mobilier urbain non publicitaire.



2 sociétés
71 collaborateurs

Effectif moyen, en nombre de salariés (ETP)

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Le pôle Sociétés Spécialisées

Concept Urbain...

créateur de mobilier au design affirmé

Participer à l'amélioration des écosystèmes urbains en alliant performance durable et esthétique contemporaine.



Atech...

Expert du mobilier végétalisé

Du produit standard au mobilier de fleurissement sur-mesure, un savoir-faire pour plus de nature en ville !

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

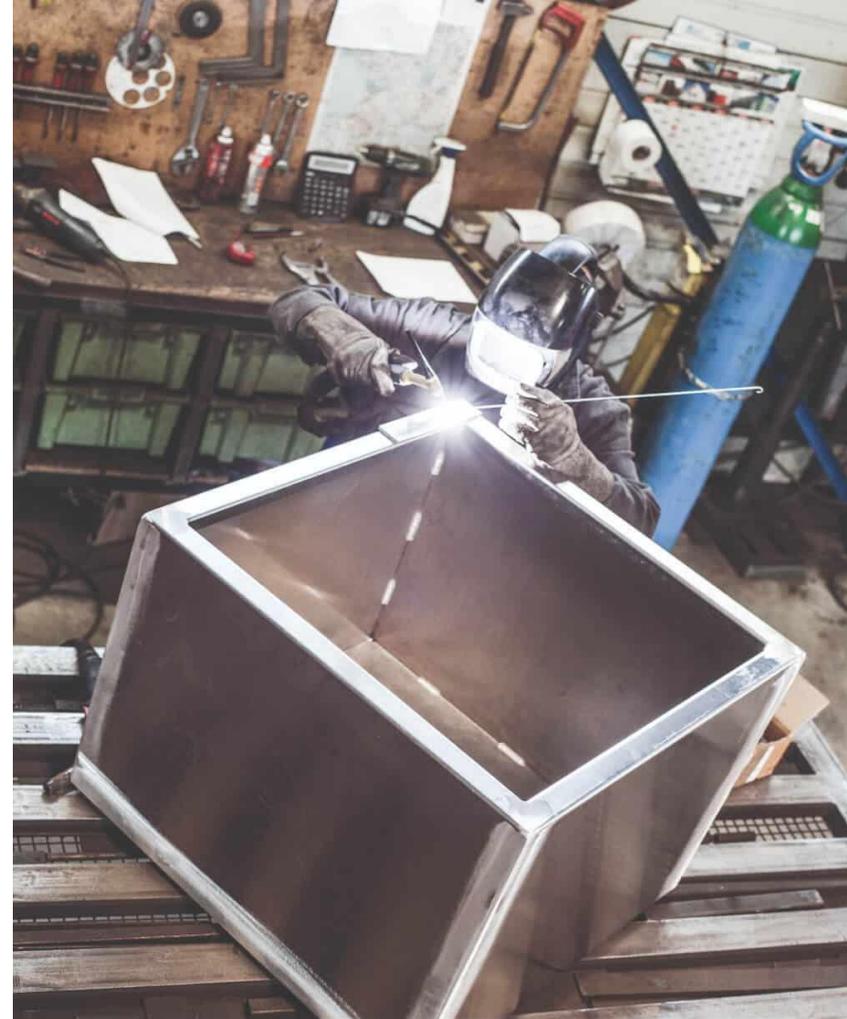
Stratégie du Pôle Sociétés Spécialisées

Atech

Poursuite du développement de l'activité avec un positionnement "d'innovateur technologique",
Développement de produits avec optimisation de la gestion de l'eau,
Développement d'îlots de fraîcheur,
Développement du travail de collaboration avec des architectes pour l'activité privée.

Concept Urbain

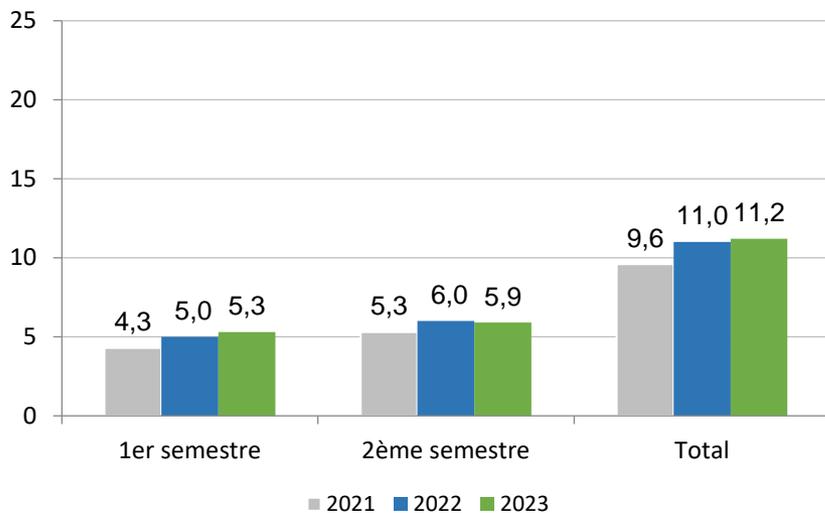
Développement d'une nouvelle gamme pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques,
Dynamisation commerciale : recherche de nouvelles niches en France et à l'export.



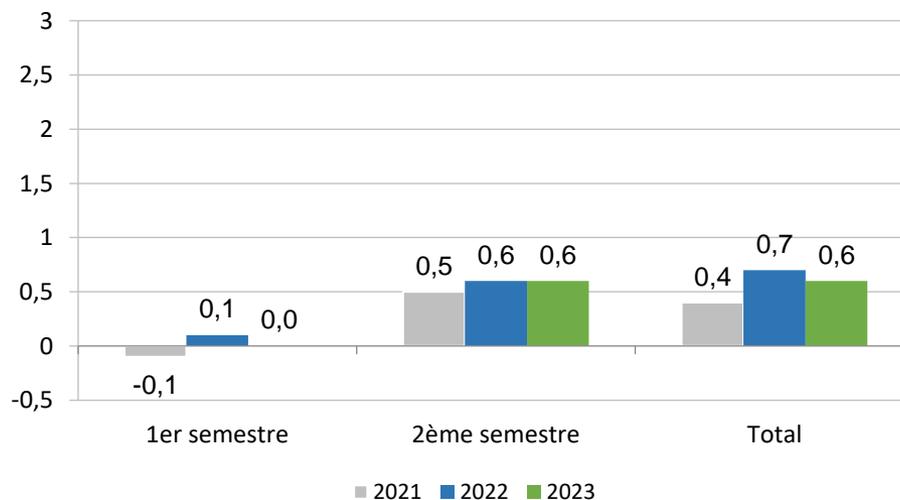
3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Bilan 2022/2023 du pôle Sociétés Spécialisées

CHIFFRE D'AFFAIRES
(EN M€ / AVEC INTER-SECTEUR)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT
(EN M€)



3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Bilan 2022/2023 et perspectives 2023/2024 du pôle Sociétés Spécialisées



Objectifs Exercice 22/23

- Chiffre d'affaires*
entre **10,5 M€** et **12 M€**
- Résultat Opérationnel Courant
entre **+0,5 M€** et **+0,8 M€**



Réalisé Exercice 22/23

- Chiffre d'affaires*
11,2 M€
- Résultat Opérationnel Courant
+0,6 M€



Objectifs Exercice 23/24

- Chiffre d'affaires*
entre **10 M€** et **11 M€**
- Résultat Opérationnel Courant
entre **+0,4 M€** et **+0,7 M€**

**Chiffres d'affaires avec inter-secteurs*

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Le pôle Activités internationales

Réalisation des activités du groupe à l'international.



8 sociétés opérationnelles 30/09/2023

223 collaborateurs

Effectif moyen, en nombre de salariés (ETP)

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Le pôle Activités Internationales

8 sociétés, implantées dans 8 pays différents :

- Belgique
- République Tchèque
- Hongrie
- Roumanie
- Bulgarie
- Maroc
- Pérou
- Colombie



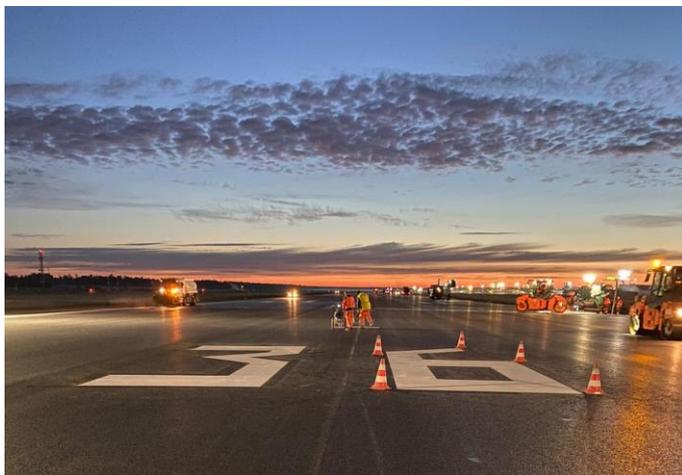
Sur les 8 sociétés, 6 produisent pour leur propre marché national. Elles sont positionnées dans les activités suivantes :

- Signalisation
- Marquage au sol
- Signalétique
- Mur anti-bruit
- Mobilier urbain
- Gestion d'accès
- Glissière de sécurité

3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Stratégie du pôle Activités Internationales

Une stratégie à l'international axée sur la croissance de nos filiales existantes avec le développement de notre présence sur des marchés à potentiels.



3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Stratégie du pôle Activités Internationales

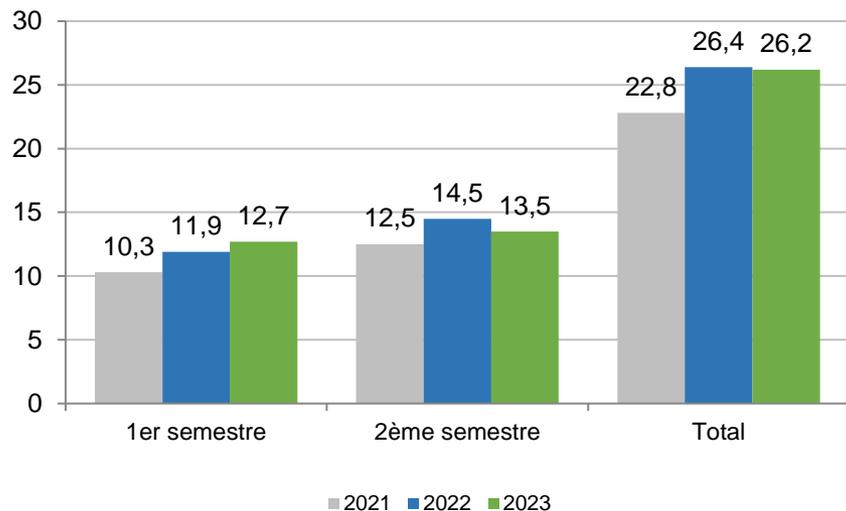
- Réorganisation avec décisions prises sur l'exercice précédent dont les effets seront portés sur cet exercice (vente de l'Espagne et fermeture de la Lettonie)
- Mise en place de nouveaux managers (Colombie, Pérou et Maroc)
- Sur la base des implantations actuelles, développer les activités du groupe sur des pays limitrophes



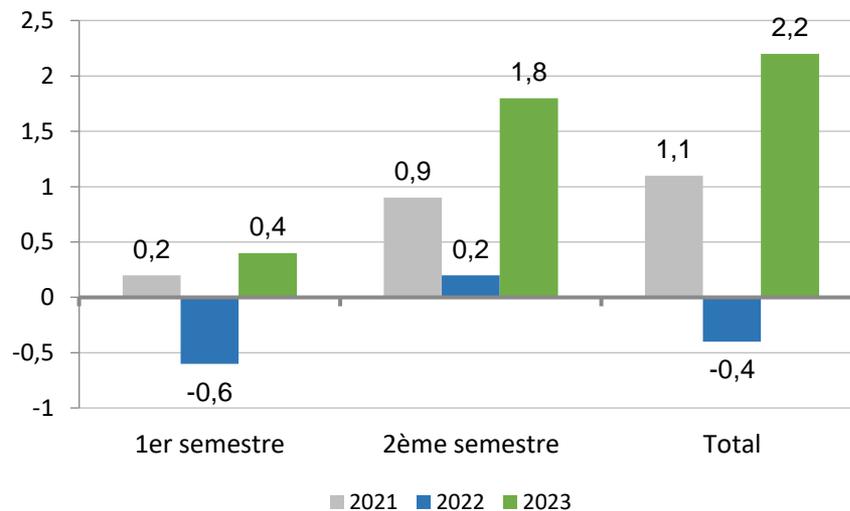
3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Bilan 2022/2023 du pôle Activités Internationales

CHIFFRE D'AFFAIRES
(EN M€ / AVEC INTER-SECTEUR)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT
(EN M€)



3. Stratégie, Bilan et Perspectives

Bilan 2022/2023 et perspectives 2023/2024 du pôle Activités Internationales



Objectifs Exercice 22/23

- Chiffre d'affaires*
entre **18,5 M€** et **21 M€**
- Résultat Opérationnel Courant
entre **+0,5 M€** et **+0,9 M€**



Réalisé Exercice 22/23

- Chiffre d'affaires*
26,2 M€
- Résultat Opérationnel Courant
+2,2 M€



Objectifs Exercice 23/24

- Chiffre d'affaires*
entre **25 M€** et **27 M€**
- Résultat Opérationnel Courant
entre **+2,0 M€** et **+2,5 M€**

**Chiffres d'affaires avec inter-secteurs*

4. Bilan et Perspectives Groupe

Bilan 2022/2023

Cours moyen de l'action Signaux Girod (en €)



4. Bilan et Perspectives Groupe

Bilan 2022/2023 et perspectives 2023/2024



Objectifs Exercice 22/23

- Chiffre d'affaires entre **96 M€** et **100 M€**
- Résultat Opérationnel Courant entre **+0,7 M€** et **+1,7 M€**



Réalisé Exercice 22/23

- Chiffre d'affaires **105,2 M€**
- Résultat Opérationnel Courant **+4,0 M€**



Objectifs Exercice 23/24

- Chiffre d'affaires entre **98 M€** et **102 M€**
- Résultat Opérationnel Courant entre **+2,7 M€** et **+3,7 M€**

**Chiffres d'affaires avec inter-secteurs*

4. Bilan et Perspectives Groupe

Perspectives 2023/2024

Budgets d'investissement 2023/2024 (en M€)

Estimation chiffres consolidés (M€)	Signalisation France	Sociétés Spécialisées	Activités Internationales	Consolidé
Total Investissements	2,3	0,2	0,9	3,4
<i>Dot. Amortissements ex 2022-2023*</i>	<i>2,6</i>	<i>0,3</i>	<i>0,8</i>	<i>3,6</i>

*hors droits d'utilisation d'actifs (IFRS 16)

Prévisionnel de trésorerie 2023-2024 (en M€)

	Budget 2022/2023	Réalisé 2022/2023	Budget 2023/2024
CAF	6,0	8,8	8,7
Investissements	-3,9	-4,4	-3,4
Emprunts (+ crédits-bails)	9,6	9,5	0,1
Remboursements	-4,6	-5,2	-4,8
Cessions d'immobilisations	0,3	0,5	1,1
Dividendes versés aux actionnaires	0,0	0,0	-1,0
CICE	0,7	0,7	0,0
Variation BFR hors CICE		2,8	2,2
Autres variations		-1,1	
Variation de trésorerie	8,0	11,6	2,9

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

5. Assemblée Générale Mixte

COMPOSITION DU BUREAU

5. Assemblée Générale Mixte

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale **Ordinaire**

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux et rapport sur les comptes consolidés clos le 30 septembre 2023,
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice et sur les comptes consolidés clos le 30 septembre 2023,
- Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Rapport du Conseil d'administration concernant le programme de rachat d'actions,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2023, et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non-déductibles,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Examen des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Claude GIROD ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Jacqueline GIROD ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Valérie GIROD ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques MORLOT ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

5. Assemblée Générale Mixte

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale **Extraordinaire**

- Rapport des Commissaires aux comptes réalisé en application des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,
- Délégation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital par annulation d'actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,
- Modification de l'article 27 2- des Statuts en raison de la référence à l'article L225-120 du Code de commerce abrogé, remplacement par l'article L225-105 du Code de commerce.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les deux premières résolutions ont pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice 2022/2023 (1^{re} résolution) et consolidés (2^e résolution) qui font ressortir respectivement un bénéfice de 2 435 168 euros et un résultat net part groupe de 2 976 K€.

Première résolution

(approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30/09/2023 et des charges non-déductibles et quitus aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2023, du rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et desquels il résulte un bénéfice de 2 435 168 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 31 521 euros, et qui a donné lieu à imposition d'un montant de 7 880 euros, le résultat d'ensemble du périmètre d'intégration fiscale étant bénéficiaire.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

(approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30/09/2023)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par un résultat net consolidé part du groupe de 2 976 K€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Troisième résolution

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale prend acte que cette enveloppe de dividendes est basée sur le nombre total d'actions existantes au jour de l'établissement du projet de texte des résolutions ouvrant potentiellement droit aux présents dividendes, étant précisé en outre que les actions auto-détenues au jour du détachement du droit à dividende n'ouvriront pas droit à dividendes ; par conséquent le montant de ladite enveloppe est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d'actions ouvrant réellement droit à dividendes au jour du détachement dudit droit.

Il est précisé que dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non-versés en raison de ces actions serait affecté au compte « report à nouveau »

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux actionnaires que :

- les revenus distribués font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- il leur appartiendra de déterminer les modalités d'imposition pour lesquelles ils opteront (imposition au barème ou prélèvement forfaitaire unique), considération prise de l'option qui leur est ouverte en application des dispositions de l'article 200 A, 2 du Code général des impôts,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire, à la source, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Troisième résolution

(Affectation du résultat)

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux (17,2 % au 1^{er} janvier 2019) sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est précisé que la totalité de la somme distribuée, soit la somme maximum de 1 032 500,00 euros, est, le cas échéant, éligible à la réfaction de quarante pour cent (40 %) définie par l'article 158 3. 2° du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour les trois exercices précédents, l'évolution des dividendes et du revenu global par action et pour l'ensemble des actions émises :

Années	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende total	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40% mais n'ouvrant pas droit à abattement pour les personnes morales
2019/2020	1 139 062	-	-	-	-
2020/2021	1 032 500	-	-	-	-
2021/2022	1 032 500	-	-	-	-

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Nous vous proposons, par le vote de cette 4^e résolution, de prendre acte de la poursuite de l'unique convention conclue et autorisée antérieurement présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Quatrième résolution

(Examen des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte que la convention conclue et autorisée antérieurement s'est poursuivie, qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 dudit code n'a été conclue au cours de l'exercice 2022/2023 et approuve les termes du rapport spécial.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Cette 5^e résolution porte sur le mandat d'administrateur de Monsieur Claude GIROD qui arrive à expiration le 28 mars 2024. Nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Cinquième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Claude GIROD ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Claude GIROD arrive à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une nouvelle période de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Cette 6^e résolution porte sur le mandat d'administrateur de Madame Jacqueline GIROD qui arrive à expiration le 28 mars 2024. Nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Jacqueline GIROD ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Jacqueline GIROD arrive à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une nouvelle période de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Cette 7^e résolution porte sur le mandat d'administrateur de Madame Valérie GIROD qui arrive à expiration le 28 mars 2024. Nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Valérie Girod ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Valérie GIROD arrive à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une nouvelle période de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Cette 8^e résolution porte sur le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques MORLOT qui arrive à expiration le 28 mars 2024, connaissance prise du souhait de Monsieur Jacques MORLOT de ne pas renouveler son mandat, nous vous proposons de nommer :
Madame Pascale AUGER en qualité d'administrateur indépendant, en remplacement de Monsieur Jacques MORLOT, dont le mandat n'est pas renouvelé, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Morlot ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques MORLOT arrive à expiration ce jour, décide de nommer :

Madame Pascale AUGER en qualité d'administrateur indépendant, en remplacement de Monsieur Jacques MORLOT, dont le mandat n'est pas renouvelé, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

La 9^e résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à faire procéder au rachat par la société de ses propres titres, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Signaux Girod ;
- de procéder à l'annulation des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital.

Le prix maximum d'achat serait de 30 euros par action.

L'autorisation serait donnée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et pour une durée maximale de 18 mois.

Neuvième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Neuvième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce)

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Signaux Girod par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme règlement UE n°596/2014 du 16 avril 2014 ;
- de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des instruments financiers dérivés.

Pour la mise en place de cette autorisation, l'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 30 euros par action. Le nombre maximum de titres pouvant être détenu ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social de la société Signaux Girod à la date considérée, pour un investissement maximum de 3 097 500 euros sur la base du cours maximum d'achat par action de 30 euros et d'un maximum de 103 250 actions.

Cette autorisation est donnée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du jour de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 al. 1 du Code de commerce, le Comité social et économique est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, à l'effet de décider et effectuer la mise en œuvre de la présente décision, d'en préciser les conditions et les modalités, de conclure tous accords, d'effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

La 10^e résolution a pour objet de donner pouvoirs pour effectuer les formalités de droit.

Dixième résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'un des objectifs du programme de rachat étant l'annulation des actions acquises, nous vous demandons, par le vote de cette 11^e résolution, d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à annuler tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois.

L'autorisation serait donnée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle avec ordre du jour extraordinaire, et pour une durée maximale de 18 mois.

Onzième résolution

(Délégation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

- donne au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- fixe la durée de validité de la présente autorisation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle avec ordre du jour extraordinaire, et pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du jour de la présente décision ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

La 12^e résolution a pour objet de modifier l'article 27 2- des statuts en raison de l'abrogation de l'article L225-120 du Code de commerce qui y fait référence. Cet article sera remplacé par l'article L225-105 du Code de commerce.

Douzième résolution

(Modification de l'article 27 2- des Statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires décide de modifier l'article 27 2- des statuts en raison de l'abrogation de l'article L.225-120 du Code de commerce qui y fait référence. Cet article est remplacé par l'article L.225-105 du Code de commerce.

L'article 27 2- des statuts est désormais rédigé comme suit :

« 2- Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social prévu à l'article L.225-105 du Code de commerce et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions »

Le reste de l'article demeure inchangé.

5. Assemblée Générale Mixte

Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

La 13^e résolution a pour objet de donner pouvoirs pour effectuer les formalités de droit.

Treizième résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE
ATTENTION